

P.P.M.S.

Plan particulier de Mise en Sûreté
face aux risques majeurs

COLLEGE LE BERANGE

Chemin du Contrôle
B.P. 24
34671 BAILLARGUES Cedex

Tél. : 04 67 70 13 51

Fax : 04 67 87 50 01

Mail : ce.0341577e@ac-montpellier.fr

Année scolaire 2017-2018

(Présentation au CA du 3/10/17)

En début d'année scolaire, la fiche d'information PPMS sera distribuée à tous les élèves du collège.

Elle devra être remplie avec soin par les responsables légaux afin d'enregistrer les coordonnées précises des personnes à joindre en cas d'alerte.

A cette occasion les professeurs principaux rappelleront aux élèves les conduites à tenir en cas d'alerte de P.P.M.S.

Le PPMS sera également présenté aux familles lors des réunions de rentrée par la Principale.

Ce plan sera réactualisé si besoin chaque année scolaire et présenté au premier C.A de l'année.

Cf : BO hors série n°3 du 20 mai 2002, circulaire n°2002-119 du 29 mai 2002 relative au PPMS

La Principale
Juliette Pergola

La commune de Baillargues

Code Insee : 34022 - Code postal : 34670

Population : 6206 habitants

Département : HERAULT - Région : Languedoc-Roussillon

Types de risques recensés

1. Risques naturels :
Inondation - Périmètre de prescription du PPR en cours d'élaboration (Voir périmètre cartographique)
2. Risque minier : Néant
3. Risque technologique : Néant
4. Risque sismique : Zone 2 : faible

Le collège « Le Bérage »

Les risques sont déterminés par ceux relatifs à la commune d'implantation du collège notamment pour sa proximité avec le cours d'eau Le Bérage.

➤ Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau :

En cas de fortes pluies, Le Bérage est soumis à une variation brusque de son niveau. L'établissement n'est pas situé en zone inondable mais un risque potentiel existe pour le public qui emprunte les accès situés dans la zone de crue du Bérage, notamment le chemin communal reliant les communes de Baillargues à Saint Brès, emprunté à pied et à bicyclette par les élèves du collège.

➤ Risque technologique ou de tempête :

Aucun risque technologique n'est recensé pour la commune de Baillargues. Cependant la proximité de l'Autoroute A9 et de la voie ferrée peut induire un risque lié à l'accident d'un transport de matières dangereuses.

➤ Risque attentat ou intrusion

L'ALERTE

Quand déclencher l'alerte ?

Lorsque le chef d'établissement ou un de ses collaborateurs est :

- Prévenu par les autorités municipales ou la préfecture (appel téléphonique, fax, e-mail, signal d'alerte, visite au collège du maire ou de l'un de ses représentants, alerte diffusée par Radio France Bleue Hérault 101.1...).
- Toutefois si le chef d'établissement n'a pas reçu de message d'alerte du Rectorat ou de la Mairie, il décidera seul d'activer son PPMS, considérant que les effets qu'il constate localement nécessitent la mise en sûreté des élèves et des personnels
- Témoin d'un accident pouvant avoir une incidence majeure pour l'établissement et son environnement.

L'alerte entraîne immédiatement la mise en œuvre du P.P.M.S.

**Tous les personnels présents au collège sont réquisitionnés
afin d'assurer la mise en sûreté des enfants.**

Personne ne sera autorisé à quitter l'établissement sans l'accord de la Principale

Les signaux :

➤ Les signaux communaux :

- un message par haut-parleur : « Avis à la population. La crue du Bérange s'annonce sérieuse ».

➤ Les signaux de sécurité internes à l'établissement :

- **Message vocal** diffusé par la sono interne précisant le type d'alerte :
Inondation, tempête, risque chimique
- **Message d'alerte spécifique attentat ou intrusion**
- En cas de panne électrique, le passage dans les couloirs et salles des personnels de la Vie Scolaire sous la direction de la Principale et du CPE, afin d'y délivrer le message d'alerte **sauf en cas d'alerte intrusion ou attentat.**
- **SMS pour les enseignants au gymnase**

Seuls le Maire de Baillargues ou le préfet de l'Hérault peuvent décider de la fermeture de l'établissement. Cette information sera normalement relayée par la radio conventionnée.

En cas d'intrusion ou d'attentat :

Les informations à retenir pour alerter

Où ? Localisation

Quoi ? Nombre de victimes, nature de l'attaque, armes

Qui ? Nombre d'assaillants et intentions



- Si possible, donner une alerte : actionner l'alarme spécifique attentat ou dans les autres cas diffuser le message de passage en PPMS par la sono du collège

Au déclenchement des faits ou d'une alerte:

- Analyser l'environnement dès l'apparition de la menace, localiser si possible la zone où se trouve l'individu ou le groupe d'individus
- Rester calme

Membres de la cellule de crise

- Le chef d'établissement, directeur de l'organisation des secours (D.O.S.) : **Juliette PERGOLA**
- La Principale adjointe : **Brigitte MESTRE**
- Le gestionnaire : **Patrick SCHMITT**
- Les conseillères principales d'éducation : **Cécile L'HERMET et Fanny BOURREL**
- L'assistant de prévention: **Pierre FERNANDO**
- La secrétaire : **Sylvie LE BOISSELIER**
- Les personnels chargés de l'accueil : **Aïcha BAHAJ et Sandra BRANDT**
- L'infirmière : **Valérie DUBREUIL**

La cellule se réunira dans le bureau de la Principale où est stocké le matériel de crise (un poste de radio avec des piles de rechange, une trousse de premier secours, une lampe de poche) **sauf dans le cas d'alerte intrusion ou attentat.**

Le secrétariat devra tenir à jour les documents suivants à la disposition des secours :

PLAN D'ENSEMBLE DE L'ETABLISSEMENT

Avec emplacement des organes de coupure, des locaux à risques et des ascenseurs.

LISTE DES SECOURISTES ET LEURS COMPETENCES

PROTOCOLE RELATIF A LA CONDUITE A TENIR DANS LES EPLE ET LES TRANSPORTS SCOLAIRES EN CAS D'EVENEMENTS CLIMATIQUES MAJEURS

FICHE INDIVIDUELLE D'OBSERVATION

FICHE CONDUITES A TENIR EN PREMIERE URGENCE

FICHE DES EFFECTIFS DES ELEVES ABSENTS OU BLESSES

LISTE A JOUR DES EFFECTIFS ELEVES PAR CLASSES

FICHES PPMS DES ELEVES

LISTE DE TOUS LES PERSONNELS AVEC LEURS NUMEROS DE TELEPHONE

CONDUITE A TENIR EN CAS D'INONDATION OU DE TEMPETE

Les bâtiments du collège ne sont pas en zone inondable, mais une crue du Bérange bloquerait tous les accès au collège.

Avant le passage en PPMS :

Une évacuation préventive peut être ordonnée par les autorités compétentes (Préfecture et Mairie ; en aucun cas, il n'appartient au chef d'établissement de décider du retour anticipé des élèves chez eux.). La Principale prévient l'Inspection Académique de l'évacuation imminente du collège. Elle garde le contact avec la mairie de Baillargues afin de la tenir informée de la situation et des décisions éventuelles d'évacuation.

La CPE, les AED et les différents personnels qui ne sont pas en charge des classes organisent la sortie des élèves au restaurant scolaire (entrée des familles par le portail d'entrée du collège et sortie par le réfectoire) et vérifient l'identité de la personne indiquée sur la fiche PPMS remplie par les responsables légaux et rangées par ordre alphabétique et par classes

Les parents veilleront à ne pas céder à la panique et feront preuve de calme.

Par sécurité les enseignants d'EPS, prévenus par SMS rejoindront le collège et se rendront dans des salles avec leurs classes. Ils seront vigilants aux éventuelles chutes d'arbres ou autres sur le trajet

De même les agents de service rentreront les objets susceptibles d'être emportés (poubelles, tables, chaises, panneaux...) ou de créer des dégâts. Ils fermeront les accès sur la cour et renforceront également si nécessaire les vitres.

Les élèves restent dans leur salle avec l'enseignant ou l'adulte responsable et attendent d'être appelés au micro pour rejoindre leur famille ou qu'un AED vienne les chercher en cours.

• Après le passage en PPMS :

Les agents de service seront chargés de vérifier la fermeture des salles du rez-de-chaussée et des bâtiments.
Conduite à tenir après le déclenchement de l'alerte :

- rassurer les élèves et gérer les crises d'angoisse
- appeler l'infirmière si nécessaire
- interdiction d'utiliser les portables
- la communication avec les familles se fera dans la mesure du possible avec Pronote
- interdiction de sortir de la salle et de l'établissement avant la fin de l'alerte
- respecter les consignes données : confinement
- fermer les portes et les fenêtres
- se mettre à l'abri dans les bâtiments, à l'étage si nécessaire
- ne pas rester seul
- s'éloigner des fenêtres ou des portes vitrées sans volets
- en cas d'alerte pendant le midi-deux, tous les personnels seront réquisitionnés afin d'assurer l'encadrement des élèves et se rendront dans les salles

Le secrétariat assurera la liaison avec les Mairies, qui organiseront si nécessaire le ravitaillement ou l'hébergement dans le collège.

A savoir que le collège dispose d'une réserve de bouteilles d'eau, de galettes et d'un repas froid en cas de nécessité.

Les enfants resteront au sein du collège jusqu'à l'annonce de la levée de l'alerte par La Préfecture ou de la Mairie

- Fin du PPMS : les élèves restent dans les salles avec le professeur jusqu'à l'arrivée des familles. Le professeur vérifiera l'identité de la personne qui viendra chercher l'élève grâce à la fiche PPMS remplie en début d'année par les familles et distribuées par la vie scolaire en cas de nécessité. Les parents signeront également une fiche.
- Les élèves non récupérés par leurs familles seront pris en charge par la Mairie de Baillargues

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT RESULTANT DU TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

En cas de d'activation du PPMS: même conduite à tenir que pour le PPMS inondations

Nuage toxique : Confinement.

- Dans la mesure du possible, calfeutrer les ouvertures (aérations).
- Les agents ferment toutes les portes donnant sur l'extérieur et l'ACMO coupe ventilation, gaz et électricité (se faire aider du gardien au gymnase).
- Ne sortez pas avant la fin de l'alerte.
 - Par sécurité les enseignants d'EPS, prévenus par SMS resteront au gymnase jusqu'à la fin de l'alerte.

Explosion ayant des conséquences sur une partie du bâtiment :

Mêmes consignes qu'en cas de nuage toxique et plus spécialement :

- Evacuez dans le calme tout le monde vers les salles situées sur le côté opposé du bâtiment.
- Fermez les portes de ces salles à clef. L'ACMO aidé par les agents d'entretien présents procédera dans la mesure du possible au calfeutrage (linge ou ruban adhésif large) des portes des salles touchées par l'explosion.
- Alerte rapidement l'infirmière ou le bureau de la Vie Scolaire en cas de blessés ou d'élèves choqués.

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ATTENTAT OU D'INTRUSION

Dans la mesure où vous ne pouvez pas vous échapper en totale sécurité avec les élèves, enfermez-vous, barricadez-vous, cachez-vous !

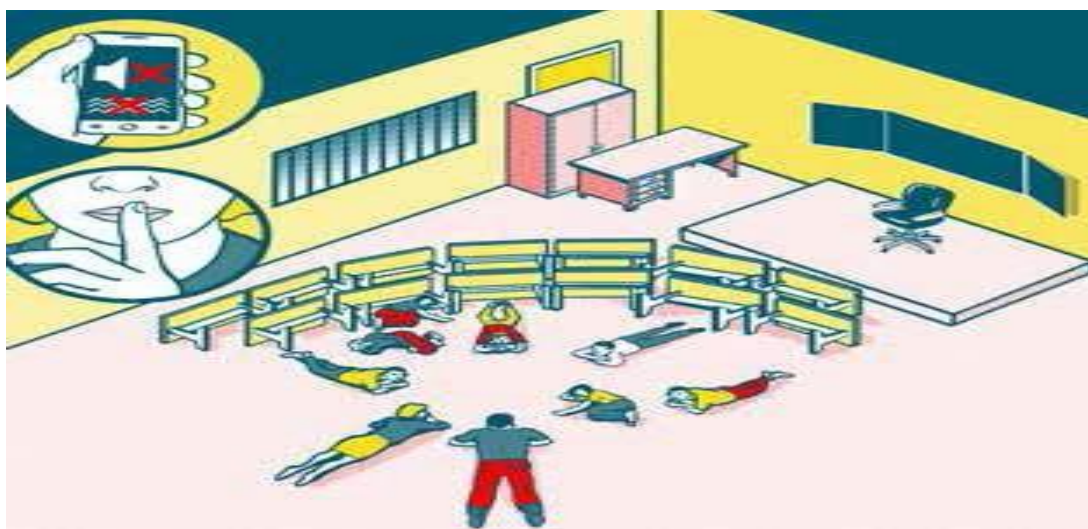
Tous les personnels doivent se mettre en sécurité et appliquer strictement les consignes ci-dessous

Situation 1 : les élèves sont dans la classe ou autre en présence d'un adulte

- Rester dans la classe ou dans la salle
- Verrouiller les portes puis se barricader en silence à l'aide de tables, chaises, bureau...
- Eteindre les lumières
- S'éloigner des portes, murs et fenêtres
- Fermer les volets (laisser un filet de lumière)
- S'assurer que les portables sont éteints
- Demander un silence absolu
- Rassurer les élèves
- Dès que possible communiquer par SMS avec la police ou les secours afin de signaler les victimes éventuelles
- Attendre les consignes des forces d'intervention pour évacuer

Situation 2 : les élèves ne sont pas dans la classe

- Rejoindre au plus vite le local sûr le plus proche et appliquer les consignes ci-dessus
- Par sécurité les enseignants d'EPS, prévenus par SMS resteront au gymnase jusqu'à la fin de l'alerte.



Affichage de la conduite à tenir ainsi que des numéros d'urgence dans chaque salle

Situation 3 : Attaque à l'extérieur ou à proximité de l'établissement

- Fermer toutes les entrées du collège et ne laisser sortir personne
- Regrouper les élèves à l'intérieur des bâtiments
- Se conformer aux instructions
- Prévenir les enseignants en sorties ou en EPS de ne pas rejoindre le collège